



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

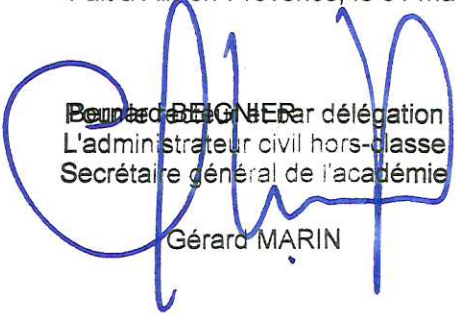
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
- Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu l'arrêté du 9 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le 2^{ème} grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe commun pour le recrutement dans le 2^{ème} grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C - session 2021 - est fixé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 31 mars 2021


Benoît BEGNER, par délégation
L'administrateur civil hors-classe
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN

**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN POUR LE RECRUTEMENT DANS LE 2^{ème}
GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C – SESSION 2021**

Président :

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Directrice du secrétariat général commun du département des
Bouches-du-Rhône – Préfecture des Bouches-du-Rhône

MEMBRES DU JURY

ARCHER Sandrine	SA - collège André Ailhaud - Volx
BAZZALI Audrey	AAE - collège Henri Bosco - Vitrolles
BELKENADIL Naoual	AAE au ministère de l'intérieur
BENOIT Aurélie	SA au ministère de l'intérieur
CARACENA Jean-François	Principal adjoint - collège G. Brassens - Bouc Bel Air
CARRIERE Nathalie	SA - Rectorat - Aix en Provence
CIVET ABBIATECI Laurence	SA - collège Henri Boudon - Bollène
DABLANC Anne-Sophie	SA - collège Henri Boudon - Bollène
DELPECH Stéphane	APAE - lycée des métiers Alexandre Dumas - Cavaillon
FABRE LARNAUD Muriel	AAE - lycée Montgrand - Marseille
FELIO Marina	SA - lycée Théodore Aubanel - Avignon
FIET VATBLE Pierrette	SA - lycée Val de Durance - Pertuis
GALLETTA Carine	AAE - DSDEN 13 - Marseille
GIULIANI Julia	SA - collège Rocher du Dragon - Aix en Provence
JAME Aurélie	SA - collège Elsa Triolet - Marseille
JEAN Catherine	SA - DSDEN 13 - Marseille
LAFFONT-THEIRRY Corinne	SA - lycée Les Ferrages - Saint Chamas
LAFONT Karine	SA - lycée Vauvenargues - Aix en Provence
LIOTARDO Evelyne	SA au ministère des affaires sociales
MORDANT Sylvie	Principale - collège Louis Pasteur - Istres
MZOUGH Samia	AAE - collège château Forbin - Marseille
PERFETTO Ludivine	SA au ministère de l'intérieur
SALAMANOVITCH Franck	SA - Rectorat - Aix en Provence
SILBERZAHN Bénédicte	Directrice – ministère de la justice
SEMCHA Sandrine	SA - DSDEN - Marseille
TERMINE Audrey	SA - lycée Saint Exupéry - Marseille
THEODON Alexandre	Capitaine - ministère de la justice
TUR Nathalie	SA - lycée Lumière - La Ciotat